

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 17 - 20 mai 1999

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/99/1
31 mars 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

1. **Adoption de l'ordre du jour.** Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif présente l'ordre du jour provisoire annoté de la session annuelle de 1999. Au cours de la session, le Conseil pourra décider, à une majorité des deux tiers des membres présents et votant, d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de tout point.
2. **Désignation du Rapporteur.** Conformément à l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil d'administration pourra désigner un Rapporteur parmi ses représentants.

3. **Rapports annuels**

- a) Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1998

En application de l'article VII.2 du Règlement général du PAM, le Directeur exécutif présentera au Conseil, pour examen et approbation, son rapport annuel pour 1998, qui a été élaboré en consultation avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Ce rapport présente les principales activités du PAM en 1998, les problèmes majeurs rencontrés et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs stratégiques et appliquer les directives de politique générale. Il comprend également des renseignements sur les secours d'urgence.

En outre, comme l'a demandé le Conseil à sa première session ordinaire de 1999, le Rapport annuel du Directeur exécutif contient des appendices sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, la mise en oeuvre de l'examen triennal de politique et le suivi du Sommet mondial de l'alimentation, de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous et du Sommet mondial pour le développement social.

- b) Rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 1998

Conformément au Statut du PAM (article VI, paragraphe 3) et au paragraphe 29 de l'annexe I de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil est tenu de faire rapport tous les ans au Conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de la FAO. Le Directeur exécutif présentera un projet de document sur les activités du Conseil en 1998, qui sera soumis au Conseil pour examen et approbation. Le Conseil pourra l'approuver et le transmettre au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO.

4. **Questions de politique générale**

- a) Aide alimentaire et développement

A sa première session ordinaire de 1998, le Conseil d'administration a décidé qu'un examen de politique générale sur l'utilisation de l'aide alimentaire pour le développement devrait être réalisé. A sa session annuelle de 1998, le Conseil est en outre convenu d'un processus d'examen basé sur trois consultations, qui serait ouvert à tous les membres et donateurs. L'étape finale de ce processus serait l'examen par le Conseil d'administration d'un document de politique générale issu de ces consultations. Conformément aux décisions mentionnées plus haut, un document



intitulé *Favoriser le développement: politique et mise en oeuvre de l'aide alimentaire* sera présenté au Conseil pour examen et approbation.

b) Engagements du PAM en faveur des femmes: examen à mi-parcours de la mise en oeuvre

A la suite de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, le PAM a adopté les engagements en faveur des femmes (1996–2001) pour améliorer la qualité de l'aide du PAM en encourageant l'équité entre les hommes et les femmes dans la programmation. Un examen à mi-parcours a été mené pour évaluer l'état d'avancement de ces engagements. Les conclusions et recommandations résumées de l'examen sont soumises à l'examen du Conseil.

5. *Questions financières et budgétaires*

a) Plan stratégique et financier (2000–2003)

Conformément à l'article VI.1 du Règlement général, le Directeur exécutif soumet au Conseil pour examen et approbation le Plan stratégique et financier pour 2000–2003.

Ce plan de quatre ans, établi tous les deux ans sous forme de plan à horizon mobile, comprend deux sections: le plan stratégique expose les priorités opérationnelles et organisationnelles du PAM pour les quatre années considérées. Il définit les besoins institutionnels spécifiques, les activités et les éventuelles contraintes du PAM liées à ces priorités. Le plan financier établit les prévisions concernant les disponibilités de ressources et les recettes du PAM durant cette même période.

Conformément à l'article XIV.4 du Statut et à l'article 7.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif a transmis le document au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et au Comité financier de la FAO, pour examen. Leurs observations et recommandations seront également transmises au Conseil pour information.

b) Rapport sur l'exécution du budget, 1998

Le Conseil sera saisi, pour information, du rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget, 1998. Ce rapport contient des informations sur les dépenses effectuées au titre des opérations ainsi que sur le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) en 1998. Le Directeur exécutif a transmis ce document au CCQAB et au Comité financier de la FAO dont les observations seront également communiquées au Conseil pour information.

c) Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP)

Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, d'une proposition tendant à couvrir le déficit de financement du FMIP. Cette proposition recommande la conversion de l'avance de 10 millions de dollars existants du Fonds général en un don et de prélever sur le Fonds un montant supplémentaire estimé à 6,6 millions de dollars pour couvrir le déficit restant. Le Directeur exécutif a transmis le document au CCQAB et au Comité financier de la FAO. Leurs observations et recommandations seront également présentées au Conseil, pour information.



6. ***Evaluation: programme de travail pour 1999–2000.*** Le Conseil sera saisi, pour information, du programme de travail des évaluations du PAM pour 1999–2000, exposant l'approche adoptée par le Secrétariat pour conduire les évaluations au cours de l'exercice biennal. L'orientation du programme de travail proposé continuera de se fonder sur les priorités stratégiques d'ensemble du PAM, en mettant tout particulièrement l'accent—conformément à la tendance de l'utilisation des ressources du PAM—sur les opérations de secours. Compte tenu des recommandations de grande portée de l'examen sur l'aide alimentaire et le développement, la priorité sera également accordée à l'élaboration de systèmes de suivi des recommandations et d'exploitation des enseignements tirés et à la mise au point de directives en matière d'évaluation pour le personnel basé sur le terrain ainsi qu'à l'élaboration de programmes de formation appropriés.
7. ***Questions d'organisation et de procédures.*** Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, du rapport du Groupe de travail sur la répartition des sièges établi en 1998 pour réaliser l'examen demandé par la résolution 50/8 de l'Assemblée générale des Nations Unies et la résolution 9/95 de la Conférence de la FAO. Le rapport comportera une résolution adoptée par le Conseil économique et social le 25 mars 1999 qui sera transmise à l'Assemblée générale pour adoption; ainsi que le projet de résolution parallèle et les amendements proposés à l'appendice B du Statut du PAM, que le Conseil souhaitera peut-être approuver et transmettre au Conseil de la FAO pour communication ultérieure à la Conférence de la FAO.
8. ***Questions d'administration et de gestion***
- a) Rapport sur les pertes après livraison—octobre 1997–septembre 1998
- Le Directeur exécutif présentera au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après leur livraison dans les pays bénéficiaires.
- b) Composition du personnel international du PAM—Rapport sur les statistiques du personnel
- Le Conseil sera saisi, pour information, d'une liste de tout le personnel international (cadres organiques et catégories supérieures) avec un contrat à durée déterminée et permanent, par unité administrative, au siège et pour chacun des bureaux régionaux et de pays au 31 janvier 1999. En outre, des statistiques seront fournies sur la nationalité et le sexe, par classe, ainsi que sur la représentation des pays développés et en développement.
- c) Rapport sur les locaux communs
- Le Conseil sera saisi, pour information et avis, d'un document sur l'état du Programme des maisons des Nations Unies. Le document a été conjointement préparé par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM, et sera présenté au Conseils d'administration respectifs. Il expose la série d'actions mises en oeuvre à ce jour et présente le plan d'action proposé pour le prochain exercice biennal.
9. ***Questions diverses.*** Des représentants et le Directeur exécutif souhaiteront peut-être aborder d'autres questions intéressant le Conseil d'administration.
10. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées.*** Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions prises et les recommandations formulées à sa session annuelle, afin d'en vérifier l'exactitude.

